

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-571/SG/AI modifiant l'arrêté n° /2-1543/SG/CG fixant le montant de la retenue forfaitaire pour fourniture d'eau et d'électricité applicable aux gradés et gardes de la Garde territoriale logés par le Territoire.

n° 73-571/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
2 avril 1973

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro
25 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Un engagement d'un an à titre exceptionnel est accordé au sergent Omar Djama Odeh, mle 499. pour compter du 1er janvier 1973. Il sera rayé des contrôles le 1er janvier 1974. Il recevra le Certificat de libération.

Art. 2

— L'intéressé ayant effectivement accompli 15 années de service au 1er Janvier 1974 sera admis à faire valoir ses droits à pension.